

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 8 juillet 2025

Le huit juillet deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, légalement convoqué le deux juillet deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel RONCERAY, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11
Absents : 4

Présents : M BAZILLE, M DREUX, MME EPRON, M GOBÉ, MME GOUIN, M LÉON, MME MARY, MME MY, M NOURY, MME PENLOUP

Absents excusés : M DEMAZEL, MME HAVARD, MME LANCIEN, M PLANNELLES-GARCIA

Absents qui ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Madame Cécile GOUIN

N°2025045 - Objet : DEROGATION A L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Monsieur Le Maire demande à Madame Mary, 1^{ère} adjointe de rendre compte du conseil d'école du mardi 17 juin 2025.

Concernant les rythmes scolaires pour l'année 2025-2026, Madame Mary, 1^{ère} adjointe explique que parents et enseignants se sont prononcés à l'unanimité pour demander le renouvellement de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire (semaine sur 4 jours).

Après avoir sollicité l'avis des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire explique qu'il souhaite conserver le rythme scolaire sur 4 jours.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter auprès de l'inspection académique pour l'école François Vannier le renouvellement de la demande de dérogation pour que sur l'année scolaire 2025-2026 et les suivantes, le rythme de travail scolaire soit de 4 jours.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter le renouvellement de la dérogation à l'organisation du rythme scolaire sur 4 jours pour l'année scolaire 2025-2026 et les suivantes.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

- Pour : 11**
- Contre : 0**
- Abstentions : 0**

**Le secrétaire de séance,
Cécile GOUIN**



**Fait et délibéré le 8 juillet 2025
Pour extrait conforme,
Marcel RONCERAY, Maire**

Accusé de réception en préfecture
053-215301250-20250708-DCM202545-DE
Date de télétransmission : 15/07/2025
Date de réception préfecture : 15/07/2025

